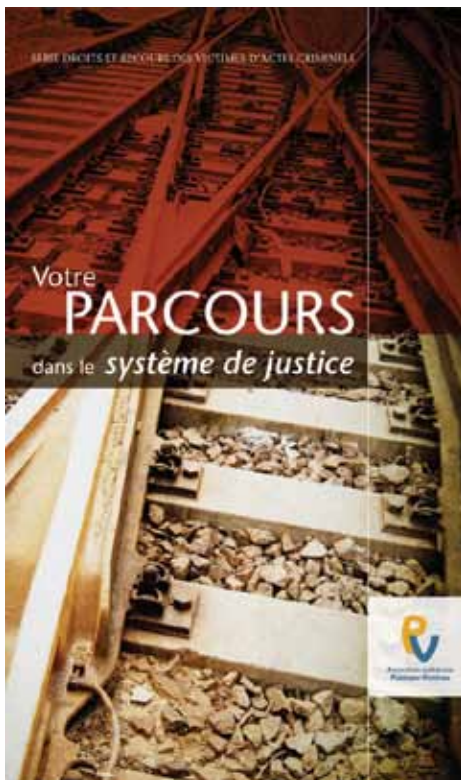




Des nouvelles de PV

Guider les victimes dans le système de justice pénale



Lorsqu'elles ont affaire au système de justice, les victimes d'actes criminels ont souvent l'impression de se trouver dans un véritable labyrinthe. Un chemin qu'elles n'ont parfois pas choisi et qui les entraîne dans des sentiers inconnus, des procédures complexes et des attentes interminables. Rarement préparées à affronter les rouages du système judiciaire, elles ont plus d'une fois le sentiment de s'y perdre. Afin de mieux les outiller, l'AQPV lancera le 30 mai 2013 un guide d'information et de références pour les victimes, leurs proches et les professionnels qui les accompagnent.

Intitulé *Votre parcours dans le système de justice*, ce guide est le premier d'une série sur les droits et les recours des victimes d'actes criminels que l'AQPV initie pour mieux répondre aux besoins informationnels des victimes. *Votre parcours dans le système de justice* vise à les aider à comprendre le fonctionnement du système de justice pénale, à orienter leurs démarches pour obtenir aide et réparation et à faciliter l'exercice de leurs droits et recours. Bref, on retrouve dans ce guide complet et pratique tout ce que les victimes et les personnes qui les accompagnent doivent savoir pour naviguer de façon éclairée dans le système de justice.

Partant des questions les plus fréquemment posées par les victimes, le guide offre plus de 200 réponses à ces interrogations, 110 références à des ressources utiles et plus de 80 conseils pratiques, aide-mémoires et encadrés informatifs. Il fournit des informations de base permettant de situer les différents tribunaux et de s'initier aux principes fondamentaux du droit criminel. Il aborde en détail toutes les étapes du processus judiciaire, —de l'intervention policière à l'exécution de la peine—, et procure des informations concrètes sur la préparation du témoignage à la cour. De plus, il renseigne sur les recours possibles lorsque la victime désire porter plainte ou contester une décision.

Sommaire

1	Des nouvelles de PV
6	Place aux membres et partenaires
8	Flash juridique
8	Capsule historique
9	Capsule hors-frontières
10	Parutions
11	À l'agenda
13	Annonces

Le guide regorge de références : services policiers, ressources d'aide spécialisées, organisations offrant de l'information et des services juridiques, organismes gouvernementaux et principaux ministères avec lesquels les victimes sont appelées à communiquer pour obtenir des services. La mission de même que les coordonnées de chaque ressource sont fournies.

Rédigé dans un langage accessible, le guide est fait de phrases simples, d'explications courtes et précises, de questions pertinentes et de réponses claires. Autant d'éléments qui concourent à rendre la lecture aisée et à encourager le lecteur ou la lectrice à approfondir ses connaissances ou à trouver l'information recherchée.

Votre parcours dans le système de justice sera disponible en format papier et en format électronique. On pourra le consulter ou le télécharger gratuitement sur le site de l'AQPV ou encore l'acheter en complétant un bon de commande.

Soyez des nôtres pour le lancement de cet outil indispensable. L'événement se tiendra le 30 mai prochain, lors d'un 5 à 7 que l'on promet animé. Tous les détails de cet événement suivront au cours des prochaines semaines.

Votre parcours dans le système de justice C'est plus de 200 réponses à vos questions

Où puis-je trouver de l'aide ? Vais-je être indemnisé ? Puis-je m'absenter de mon travail sans salaire ? Dois-je porter plainte à la police ? Et si je suis une personne parrainée ou sans papier ? Le suspect a-t-il été arrêté ? Pour quelle raison n'est-il pas détenu ? L'affaire ira-t-elle devant les tribunaux ? Dois-je recourir au service d'un avocat ? Aurai-je à témoigner au procès ? Comment m'y préparer ? Quels sont les verdicts possibles ? Qu'arrive-t-il après la sentence ? Et si je crains pour ma sécurité ? À travers toutes ces démarches, quels sont mes droits et mes recours ?

Un guide d'information et de références indispensable pour les victimes d'actes criminels, leurs proches et les professionnels qui les soutiennent.

Projet de loi n°22, Loi modifiant la LIVAC

Nous reproduisons ici le communiqué de presse émis par Plaidoyer-Victimes suite au dépôt le 21 février dernier du [projet de loi n°22, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels](#).

Nouvelle réforme de l'IVAC — Une majorité de victimes oubliée

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes considère l'annonce faite par le ministre de la Justice, M. Bertrand St-Arnaud, comme une autre réforme à la pièce du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels qui laissera de côté une majorité d'entre elles. La réforme annoncée bonifie surtout des mesures déjà existantes qui touchent davantage les proches des victimes d'homicide. « L'augmentation des indemnités versées aux proches est certes louable, mais ce type de mesures ne peut se substituer à une réforme en profondeur du régime dont sont privées les victimes depuis déjà trop longtemps », affirme M^{me} Arlène Gaudreault, présidente de l'Association.

Rappelons que la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (LIVAC) n'a pas fait l'objet d'une révision majeure depuis 1972. À maintes reprises au cours des 25 dernières années, Plaidoyer-Victimes a demandé une réforme de la Loi dans un souci d'équité pour toutes les victimes. De nombreuses iniquités demeurent, par exemple :

- **La non-admissibilité à l'indemnisation** pour les victimes de nombreux crimes contre la personne (harcèlement, menaces, traite de personnes, etc.).
- **Un délai de prescription trop restreint**, en particulier pour les victimes d'agression sexuelle et d'inceste, qui vivent souvent un traumatisme important à la suite

du crime qui ne les rend pas aptes à entreprendre rapidement une démarche administrative d'indemnisation.

- **Un processus de révision laborieux** pour les victimes qui contestent une décision relative aux indemnités et aux rentes de même qu'aux services de réadaptation (thérapie, réadaptation physique, etc.)

Cette mini-réforme laisse en marge une majorité de victimes qui ont droit, elles aussi, d'avoir accès à un meilleur régime d'indemnisation. Pourtant, en 2011, le Rapport Lemieux traçait la voie pour une réforme en profondeur du régime. Le ministre St-Arnaud aura-t-il le courage politique de l'entreprendre ?

Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en violence conjugale



Le 6 décembre dernier, M^{me} Marie-Hélène Blanc, directrice de l'Association, assistait à Québec au lancement du **Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale**. Neuf ministères et organismes assureront la coordination des 135 engagements contenus dans le Plan d'action.

En novembre 2011, l'AQPV, aux côtés de la **Table de concertation en violence conjugale de Montréal**, avait déposé une série de recommandations au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan

d'action gouvernemental. Plusieurs ont été considérées et se matérialisent en engagements dans le Plan d'action 2012-2017, par exemple l'engagement en faveur de la complémentarité de services et de la cohérence des interventions psychosociale, policière, judiciaire et correctionnelle en matière de violence conjugale et de la consolidation de la concertation intersectorielle.

Nous sommes toutefois déçus des engagements trop timides touchant à la complémentarité des ordonnances et des décisions rendues par la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale et la Cour supérieure, chambre de la famille, dans les dossiers de violence conjugale. Les problèmes sont connus depuis longtemps et les différents acteurs sont bien au fait des répercussions

sur les victimes et leur famille. Nous nous attendions donc à un engagement dépassant la mise en place d'un comité de réflexion. Il en va un peu de même dans le dossier de la supervision des droits d'accès. Une recherche sur l'état des services risque peu de nous en apprendre davantage sur la situation actuelle.

Nous aurions souhaité, par contre, que soit formé un comité de travail composé de cliniciens en violence conjugale, d'acteurs du système judiciaire et de toutes autres personnes ayant une expertise en violence conjugale afin d'évaluer la pertinence de la mise en place de tribunaux spécialisés en violence conjugale au Québec. Ce comité aurait également pu documenter les différentes pratiques et recommander un modèle adapté aux pratiques québécoises. Le plan d'action 2012-2017 est malheureusement muet sur cette question qui méritait, selon nous, d'être examinée.

Le lancement du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale fut aussi l'occasion pour le **Secrétariat à la condition féminine** de présenter les brochures produites à l'intention des personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité à la violence conjugale. Rédigées par la **Table de concertation en violence conjugale de Montréal** en collaboration avec une quinzaine de partenaires issus de différents milieux, ces brochures s'adressent aux personnes ayant des besoins particuliers en contexte de violence conjugale, soit :

- Les femmes âgées ;
- Les femmes en situation de handicap ;
- Les femmes immigrantes à statut précaire ;
- Les femmes immigrantes ou issues des communautés ethnoculturelles ;
- Les lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres ou transsexuelles ;
- Les hommes violentés.

Les brochures sont accessibles dans différentes langues, en différentes adaptations et sous divers supports. Pour les consulter, [cliquez ici >>](#)



Consultations particulières sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle



C'est le 20 février dernier que M^{mes} Arlène Gaudreault et Marie-Hélène Blanc, respectivement présidente et directrice de l'Association, présentaient aux membres du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, une série de commentaires sur la mise en œuvre du **Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle**.

Les constats et recommandations ont porté presque essentiellement sur les engagements libellés sous l'objectif du plan d'action 2008-2013 *Améliorer les rapports entre les personnes victimes d'agression sexuelle et le système judiciaire* (p. 35). L'accent a également été mis sur les victimes adultes. D'entrée de jeu, il a été réitéré le rapport encore difficile et bien souvent douloureux des victimes d'agression sexuelle avec le système de justice, malgré les mesures et déclarations de principes en vigueur depuis un certain nombre d'années. Ont été abordés, entre autres, les éléments suivants :

- Les types de peines imposées et le mode de poursuite (voie de mise en accusation ou procédure sommaire);
- La pertinence d'inscrire dans les orientations et mesures du ministre de la Justice l'obligation de poursuite verticale dans les cas d'agression sexuelle;
- Une reconnaissance des victimes adultes d'agression sexuelle comme «témoins vulnérables» et, à ce titre, la possibilité qu'elles bénéficient d'aides au témoignage si elles le désirent;
- L'insertion, dans les mesures du Directeur des poursuites criminelles et pénales, d'une directive pour les infractions à caractère sexuel, comme il en existe en violence conjugale;
- Une information plus claire et plus accessible aux victimes en ce qui concerne le programme INFOVAC-Plus et la déclaration de la victime;
- Une information plus claire et plus accessible aux victimes sur le mandat, le rôle et les services offerts aux victimes par les Services correctionnels du Québec
- et la Commission québécoise des libérations conditionnelles et la promotion de cette information auprès des ressources d'aide aux victimes;
- La mise en place d'une procédure claire afin que les victimes qui le demandent puissent ne pas recevoir de communication du contrevenant lorsqu'il est en détention et lorsqu'il est en liberté sous condition, et ce, assez tôt dans le processus pour éviter les situations non désirables qui sont possibles actuellement.

L'Association souhaite avoir contribué à l'analyse de la mise en œuvre du Plan d'action 2008-2013 en matière d'agression sexuelle en même temps qu'avoir fourni des pistes d'action pour l'avenir.

Assemblée générale annuelle 2013

L'assemblée générale annuelle de l'Association a été fixée au 12 juin 2013. Tous les détails vous parviendront sous peu. Inscrivez dès maintenant cette date à votre agenda!

Théâtre forum sur la cyberintimidation

Dans le cadre de la **Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2013** qui aura lieu du 21 au 27 avril prochain, Plaidoyer-Victimes présentera en français l'activité interactive sur le phénomène de la cyberintimidation au **Collège de Maisonneuve à Montréal**.



Comme lors de la présentation de l'événement en anglais en 2011, la troupe **Mise au jeu** sera à nouveau mise à profit. Une pièce de théâtre sera d'abord présentée aux spectateurs qui seront par la suite invités, dans un contexte convivial, à intervenir à certains moments de la pièce pour proposer des solutions aux impasses vécues par les personnages.

Trois personnes ressources provenant de l'organisme Jeunesse, J'écoute, du service Côté cour et de la GRC seront aussi présentes afin de partager leur expérience et expertise sur le phénomène et d'apporter des compléments d'information.

L'activité sera webdiffusée en direct. Vous êtes évidemment conviés à y assister sur place, mais si vous êtes dans l'impossibilité de le faire, vous serez en mesure de la visionner sur le Web.

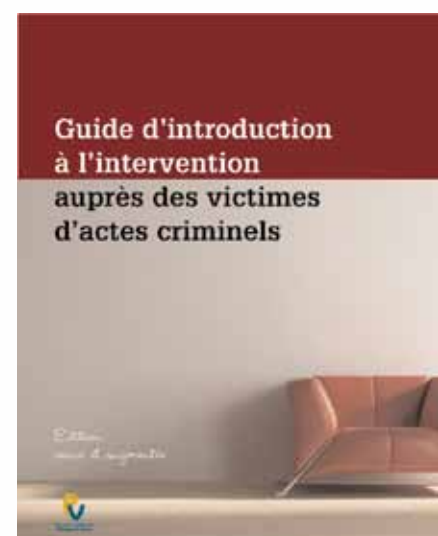
Plus de détails vous parviendront sous peu. Pour ceux et celles qui n'en ont pas encore eu l'occasion, il est toujours possible de visionner le montage de l'événement tenu en 2011 en [cliquant ici >>](#)

Nouveau tirage du manuel *Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels*

Le manuel pédagogique *Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels* fait actuellement l'objet d'une réimpression. À l'instar du dernier tirage en 2010, une mise à jour des statistiques a été effectuée à la lumière des données les plus récentes. De plus, les sections *À lire* qui complètent chacun des chapitres ont été actualisées, tout comme les références qui se trouvent en fin d'ouvrage.

La nouvelle mouture sera disponible au courant du mois de mars. Veuillez noter que le prix de vente reste inchangé, soit 30,00 \$/copie.

Pour commander un ou des exemplaires, [cliquez ici >>](#)





Place aux membres et partenaires

MADD Canada — Au-delà des publicités télévisées

madd 
Sauver des vies. Aider les victimes.

Tout le monde ou presque a vu ce message d'intérêt public à la télévision : des verres vides se succèdent, obstruant graduellement la vue de ce qui semble être un conducteur circulant à bonne vitesse sur un réseau urbain jusqu'au crissement des pneus suivi d'un bruit de collision automobile. Certains auront vu à la toute fin un petit logo et un acronyme — **MADD Canada**.

Mais encore trop peu de gens connaissent la réalité derrière ces publicités diffusées par les médias depuis de nombreuses années. Qui est donc MADD Canada, au-delà des publicités chocs ?

Lorsqu'on pose la question, de plus en plus de Québécois diront que MADD Canada veut dire Mothers against Drunk Driving — Les mères contre l'alcool au volant, un regroupement visant à dénoncer la conduite avec facultés affaiblies. Bien que juste, cette réponse est toutefois incomplète puisque la mission de MADD Canada est non seulement de mettre fin à la conduite avec facultés affaiblies, mais également de venir en aide aux victimes de ce crime violent.

Force est de constater que lorsque l'on perd un être cher de façon brutale et que tout s'écroule autour de soi, on se trouve démuné et incapable de fonctionner. Malgré les progrès des dernières années au chapitre des services aux victimes, les ressources sont encore de nos jours difficiles à trouver, l'aide peu aisée à obtenir et parfois coûteuse, et le sys-

tème en général bien peu adapté à ces besoins. Qui plus est, le fait que l'on ne soit pas soi-même victime du crime en question complique encore les choses puisque les organisations et agences ne sont pas toujours disposées à considérer un parent, un frère ou une sœur, ou encore un ami proche comme « victime ».

C'est le triste constat que faisait Candy Lightner en mai 1980 lorsque sa fille Cari a été tuée par un chauffard aux facultés affaiblies. À l'époque, conduire après avoir consommé de l'alcool était un comportement habituel pour beaucoup de Nord-Américains. Ayant dû se battre pour obtenir information et soutien, Mme Lightner jeta les bases de ce qui allait devenir MADD aux États-Unis, une organisation désormais forte de 600 sections locales.

Au Canada, en ce début des années 1980, de nombreux citoyens faisaient les mêmes constatations et s'affairaient à regrouper victimes et gens d'influence pour sensibiliser les législateurs et la population en général à l'importante problématique de la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool. Devant le succès de MADD aux États-Unis, le regroupement canadien PRIDE fit les démarches nécessaires pour obtenir les droits d'utilisation du nom ; MADD Canada démarrait en 1989.

Depuis ses débuts, MADD Canada a fait des victimes de la conduite avec facultés affaiblies sa priorité. Tous ses efforts de sensibilisation et de recommandation auprès des élus sont motivés par ce désir d'être une épaule solide sur laquelle peuvent s'appuyer les victimes et d'éviter à d'autres individus d'avoir à vivre les mêmes difficultés. La définition de victime, pour MADD Canada, n'est pas étroite ; elle englobe parents, amis, voisins, collègues — en fait toute personne qui a été touchée par la mort d'un proche ou les blessures subies par un être cher suite au comportement d'un conducteur ayant choisi de conduire après avoir consommé alcool et/ou drogues.

Le soutien offert aux victimes prend diverses formes, mais il ne vient pas remplacer l'aide professionnelle souvent nécessaire aux personnes vivant un traumatisme. Les bénévoles de MADD Canada ne sont pas avocats ou psychologues. Ce sont des citoyens empreints de compassion, hommes et femmes, victimes et non-victimes, qui offrent de leur temps et de leurs énergies pour venir en aide aux victimes. Une formation en deux volets leur est offerte : un premier niveau disponible sur internet et un second niveau qui se fait en groupe durant une fin de semaine intensive. Être bénévole des services aux victimes n'est évidemment pas un rôle qui convient à tout le monde, mais pour ceux et celles qui s'engagent, accompagner une famille apporte une expérience incomparable, des amitiés solides et la satisfaction de faire une différence concrète.

Les bénévoles des services aux victimes peuvent être une oreille compatissante lorsqu'on a besoin de se confier, ou une mine d'informations sur le processus de justice pénale, les ressources disponibles dans la communauté et les agences à contacter. Dans certains cas, prendre un café avec une victime pour parler sans détour de la situation ou marcher dans un parc en sa compagnie peut être un baume sur sa souffrance. Certaines étapes, comme le procès criminel ou une audience de la Commission des libérations conditionnelles, peuvent être particulièrement éprouvantes pour les victimes. Lorsque les familles en font la demande, les bénévoles de MADD Canada accompagnent alors les familles pour les soutenir dans ces démarches.

Des guides gratuits sont mis à la disposition des victimes pour les aider à comprendre le système de justice pénale ou à faire face à certaines situations plus difficiles de leur nouvelle réalité.

Différentes façons d'honorer la mémoire de l'être cher ou de reconnaître les blessures subies par un proche sont offertes sans frais : hommages en ligne sur le site internet de MADD Canada, mur national des victimes, murs portatifs, etc.

Certaines victimes ont en outre la possibilité de partager leur histoire en racontant dans le cadre du programme scolaire de MADD Canada, en tournée partout au Canada, ou pour la création de matériel de sensibilisation, comme des vidéos ou des affiches.

Mais c'est sans contredit la Conférence annuelle pour les victimes de la conduite avec facultés affaiblies qui offre l'opportunité la plus exceptionnelle aux victimes de se réunir, de se rencontrer et d'échanger dans un environnement confortable et sécuritaire durant une fin de semaine de trois jours. Organisée chaque mois d'avril depuis plus de 20 ans, la Conférence offre des séminaires et des ateliers touchant différents aspects de la conduite avec facultés affaiblies et du processus de guérison, de même qu'une grande cérémonie d'hommage aux victimes le samedi soir qui se veut un moment de recueillement et de partage.

Consciente de l'importance d'offrir aux victimes francophones le même niveau de service, MADD Canada a décidé de mettre en place à compter de 2013 une Conférence annuelle pour les victimes de la conduite avec facultés affaiblies qui se tiendra au Québec, entièrement en français. Le programme d'une journée inclura des allocutions de spécialistes québécois et une cérémonie d'hommage en soirée ouverte à tous, victimes, parents et amis.

Pour obtenir plus d'information sur les services aux victimes de MADD Canada — Les mères contre l'alcool au volant, composez le 1-866-392-6233, consultez le site internet au www.madd.ca ou visitez la page Facebook en français au www.facebook.com/MADDCanadafrancophone

Marie Claude Morin

Directeur — Services aux sections, Bureau régional du Québec

Un projet, une initiative,
une ressource,
une activité à promouvoir?

Faites-le connaître!

Cet espace vous
est réservé!



Dispenses de l'application de la mesure visant la résidence permanente conditionnelle pour les victimes de violence ou de négligence

Depuis le 25 octobre 2012, le gouvernement fédéral a adopté de nouvelles règles qui introduisent une période de **résidence permanente conditionnelle** de deux ans pour certains conjoints parrainés. La mesure s'applique aux conjoints parrainés dont la relation avec le répondant date de deux ans ou moins et qui n'avaient pas d'enfants en commun au moment de la demande de parrainage. De plus, elle ne s'applique qu'aux personnes qui ont fait une demande de résidence permanente à compter du 25 octobre 2012. Selon cette nouvelle disposition, la personne parrainée par son conjoint doit continuer de cohabiter et de vivre une relation conjugale avec celui-ci pendant deux ans à compter de la date à laquelle elle obtient sa résidence permanente au Canada. Si la personne parrainée par son conjoint ne se conforme pas à cette condition, sa résidence permanente pourrait être révoquée, menant ainsi à son expulsion.

Toutefois, Citoyenneté et Immigration Canada a mis en place une procédure de **dispense de l'application de cette condition pour les victimes de violence ou de négligence**. La mesure visant la résidence permanente conditionnelle cesserait de s'appliquer dans les cas où il existe des preuves de violence ou de négligence de la part du répondant, ou des preuves d'un manquement du répondant à protéger la personne parrainée contre la violence ou la négligence par une personne apparentée au répondant, c'est-à-dire une personne qui a des liens de filiation avec le répondant, que celle-ci réside ou non avec le ménage pendant cette période.

Les actes de violence comprennent notamment la violence physique (par exemple: frapper, donner des coups, séquestrer, utiliser une arme pour causer des blessures, menacer de tuer), la violence sexuelle (par exemple: contact sexuel sans consentement, agression sexuelle, exploitation sexuelle), la violence psychologique (par exemple: menaces, harcèlement), la violence économique (par exemple: fraude, extorsion). La négligence, quant à elle,



Flash juridique

consiste à ne pas fournir des produits de première nécessité, comme la nourriture, les vêtements, des soins médicaux et un lieu où se loger, et toute autre omission pouvant causer de graves dommages.

Comment demander une dispense de l'application de la condition

Les personnes parrainées visées par la condition peuvent demander une dispense de l'application de la condition en tout temps au cours de la période conditionnelle de deux ans, ou en faire la demande au moment d'une enquête. Elles peuvent également le faire en téléphonant au Télécentre de Citoyenneté et Immigration Canada au 1-888-242-2100.

Les 25 ans de l'A.Q.D.R. Centre-du-Québec inc.



Capsule historique

Le 10 décembre dernier, une centaine de personnes se réunissait à Drummondville pour célébrer le 25^e anniversaire de l'A.Q.D.R. Centre-du-Québec. Fondée par une Coalition d'aînés et d'intervenants dont la priorité était de faire reconnaître la problématique de la maltraitance faite aux personnes âgées, la section A.Q.D.R. a notamment mis sur pied un programme préventif à plusieurs volets et piloté le premier Comité provincial A.Q.D.R. *Prévention abus*.

Les actions de l'organisme de défense des droits ont été reconnues au fil des ans, notamment lorsqu'il s'est vu attribuer le Prix reconnaissance Droits et libertés 2002 par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et le Prix Yvette-Brunet en 2006 et en 2008, prix remis aux sections A.Q.D.R. qui se sont particulièrement distinguées au cours d'une année. Sa présidente-fondatrice, M^{me} Louise Rajotte, s'est quant à elle vu décerner le Prix Plaidoyer-Victimes 2009, en reconnaissance de son engagement sans faille dans la lutte contre les abus et l'exploitation commis à l'endroit des personnes âgées.



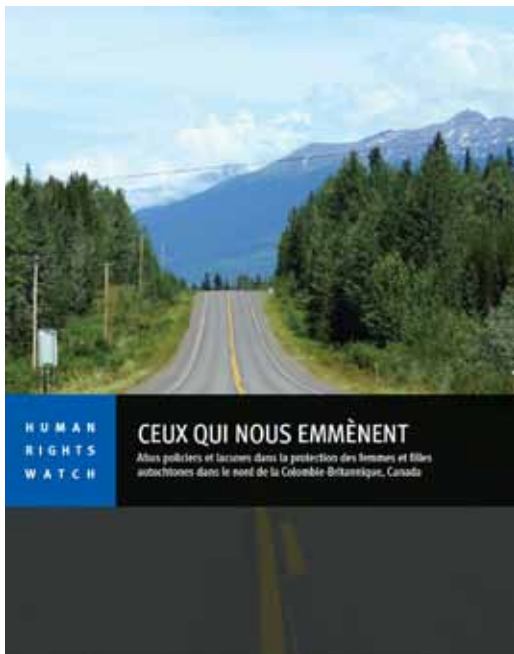
Capsule
«hors-frontières»

Ceux qui nous emmènent

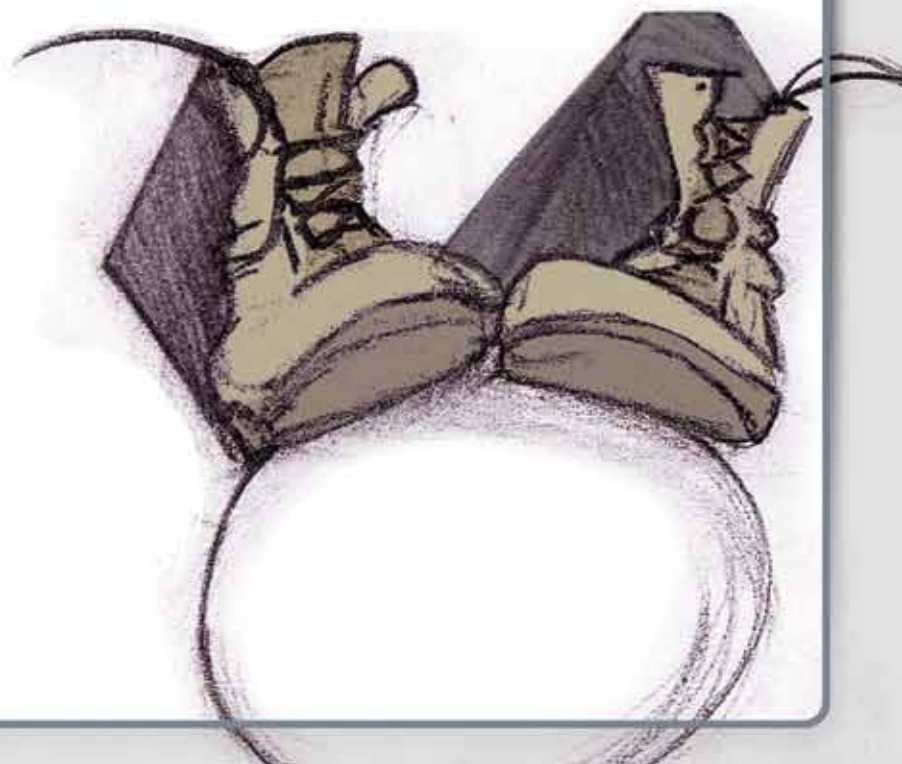
L'organisme **Human Rights Watch** a publié le 13 février dernier le rapport *Ceux qui nous emmènent — Abus policiers et lacunes dans la protection des femmes et filles autochtones dans le nord de la Colombie-Britannique*, qui documente les «défaillances persistantes de la police en matière de protection des femmes et des filles autochtones dans le nord contre la violence, ainsi que le comportement violent de la part de certains policiers à leur encontre».

Fruit d'entretiens avec 50 femmes et filles autochtones et de 37 autres entretiens auprès de familles de femmes assassinées et disparues, de dirigeants autochtones, de prestataires de services à la communauté et d'autres personnes au sein de 10 communautés, le rapport débouche sur une série de recommandations à l'intention du gouvernement du Canada, du gouvernement de la Colombie-Britannique, de la Gendarmerie royale du Canada et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Pour consulter le rapport et les recommandations, [cliquez ici >>](#)



La page couverture du rapport de Human Rights Watch (février 2013) est illustrée par une photo de l'autoroute 16, parfois surnommée «l'Autoroute des larmes» en mémoire des femmes et des filles qui ont disparu ou ont été assassinées à proximité de cette route, dans le nord de la Colombie-Britannique.





Parutions

Le harcèlement et les lésions psychologiques, 2^e édition 2012

Bernard Cliche, Éric Latulippe, François Bouchard, Paule Veilleux et Isabelle Royer
Édition Yvon Blais



Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux 2012



Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2008 2012

Sonia Hélie, Daniel Turcotte, Nico Trocmé et Marc Tourigny
Éditions Yvon Blais



Intervention en situation de crise et en contexte traumatique, 2^e édition 2012

Monique Séguin, Alain Brunet, Line LeBlanc (dir.)
gaëtan morin éditeur



La résolution de conflits — Guide d'implantation et de pratiques 2012

Nina Admo
Les Presses de l'Université de Montréal



Enfants violés et violentés : le scandale ignoré 2013

Gérard Lopez
Dunod



Le livre noir des violences sexuelles 2013 (à paraître)

Muriel Salmona



La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels 2012

Convention du Conseil de l'Europe



Global Report on Trafficking in Persons 2012

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

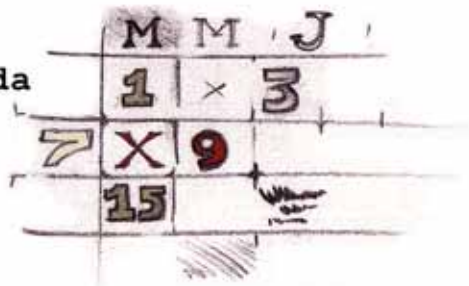


Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale 2013

Sous la direction de Sonia Gauthier et Lyse Montminy
Presses de l'Université du Québec



À l'agenda



- **Conférence publique**
La protection de la jeunesse en milieu sectaire: un défi

Organisée par le Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke et la Chaire de recherche sur les religions en modernité avancée

Le 20 février 2013 à l'Agora, Carrefour de l'information de l'Université Sherbrooke (Campus principal)

[Pour information >>](#)

- **Formation**
Réflexion sur nos interventions pour mieux soutenir les personnes immigrantes dans une perspective d'adaptation des services, de prévention et de promotion du bien-être

Organisée par l'Association canadienne pour la santé mentale — Filiale de Montréal

Les 26 et 27 février 2013 au 55, avenue du Mont-Royal Ouest, bureau 605, Montréal

[Pour information >>](#)

- **Séminaire de mobilisation des connaissances**
Questions et réflexions autour des perspectives théoriques contemporaines pour une mise à jour de la définition de la violence conjugale

Organisé par le CRI-VIFF

Le 1^{er} mars 2013 à l'Université de Montréal

[Pour information >>](#)

- **Journée thématique**
Lutter contre l'exploitation sexuelle sur Internet

Organisée par l'Institut québécois de sexologie clinique

Le 15 mars 2013 à Loews Hôtel Le Concorde, 1225, cours du Général-de-Montcalm, Québec

[Pour information >>](#)

- **Webinaire**
Violence au travail: les conséquences psychologiques

Organisé par l'équipe VISAGE, Centre d'étude sur le trauma, Centre de recherche Fernand-Séguin

Le 19 mars 2013 à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, 7401, rue Hochelaga, Montréal

[Pour information >>](#)

- **Conférence**
Les enjeux de la violence au travail

Organisée par le Centre international de criminologie comparée

Le 26 mars 2013 au Pavillon Lionel-Groulx, local C-4141, Université de Montréal, 3150, rue Jean-Brillant, Montréal

[Pour information >>](#)

- **Conférence Fernand-Séguin**
Traumatisé, stressé, résistant: lumière sur le stress post-traumatique

Organisée par l'Hôpital Louis-H. Lafontaine

Le 27 mars 2013 au Pavillon Bédard de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, 7401 rue Hochelaga, Montréal

[Pour information >>](#)

- **Séminaire**
Vers la famille bienveillante

Organisé par le Centre d'expertise sur la maltraitance

Le 28 mars 2013 au Centre des congrès Rosemont, 2953, rue Bélanger, Montréal

[Pour information >>](#)

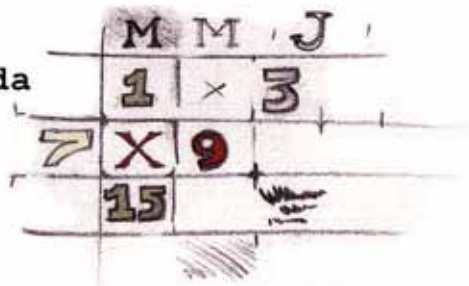
- **Conférence GRAVE-CJM-IU**
Intervenir auprès des enfants ayant souffert de traumatismes multiples et placés en famille d'accueil: une approche systémique basée sur l'attachement, la régulation et les compétences

Organisée par le Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants et le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Le 5 avril 2013 à la Grande Bibliothèque de Montréal, 475, boul. de Maisonneuve Est, Montréal

[Pour information >>](#)

À l'agenda



- **Séminaire de mobilisation des connaissances**

Les questions épistémologiques suscitées par la recherche en violence conjugale et le partenariat en question

Organisé par le CRI-VIFF

Le 10 avril 2013 à l'Université Laval

[Pour information >>](#)

- **Semaine de sensibilisation aux victimes d'actes criminels**

Nous avons tous un rôle

Du 21 au 27 avril 2013

[Pour information >>](#)

- **Conférence**

Touched by Murder — Making Life Good Again

Organisée par Victims of Homicide, Western Canadian Conference

Les 25 et 26 avril 2013 au Chateau Louis Conference Centre, Edmonton

[Pour information >>](#)

- **7^e Congrès international francophone sur l'agression sexuelle**

Unicité — Pluralité — Complexité

Organisé par le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle et l'Institut Philippe-Pinel de Montréal

Du 15 au 17 mai 2013 au Loews Hôtel Le Concorde, 1225, cours du Général-de-Montcalm, Québec

[Pour information >>](#)

- **Webinaire**

Violence au travail: les répercussions sur le plan professionnel

Organisé par l'équipe VISAGE, Centre d'étude sur le trauma, Centre de recherche Fernand-Séguin

Le 21 mai 2013 à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, 7401, rue Hochelaga, Montréal

[Pour information >>](#)

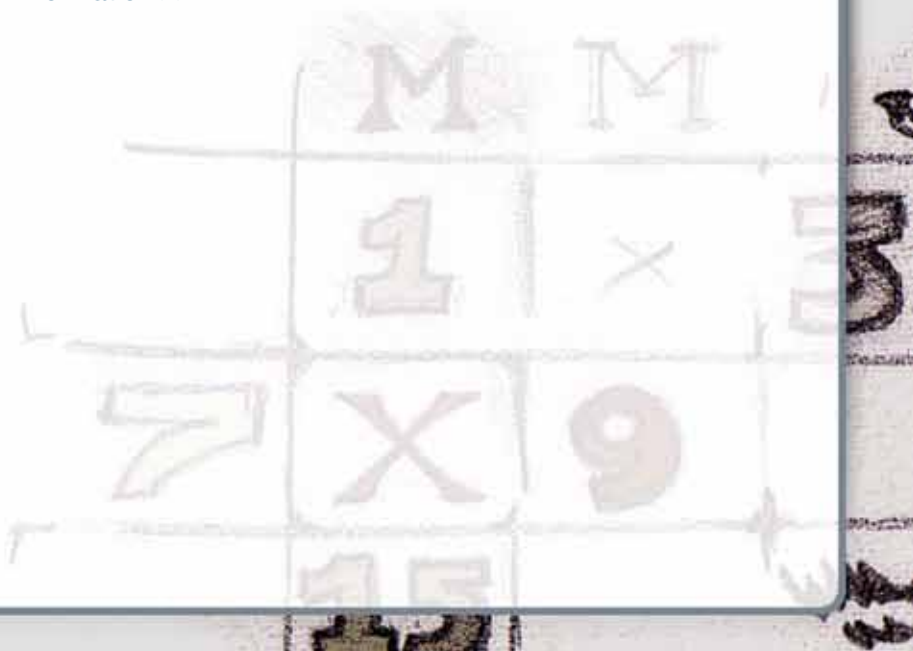
- **6^e Colloque québécois sur la maltraitance envers les enfants et les adolescents**

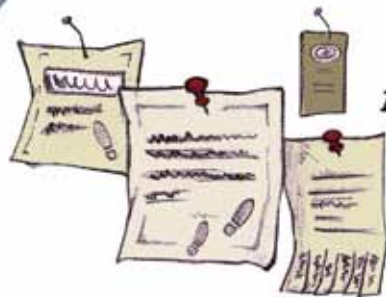
Comprendre et agir ensemble: Les enjeux développementaux

Organisé conjointement par le CHU Sainte-Justine, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Centre jeunesse de Montréal — Institut universitaire et l'Association des centres jeunesse du Québec

Les 28 et 29 octobre 2013 au Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield, Montréal

[Pour information >>](#)





Annonces

ARTISTE RECHERCHÉ(E)

Femmes autochtones du Québec est à la recherche d'un(e) artiste pour réaliser une œuvre avec plus de 2000 mocassins en papier contenant des messages d'encouragement reçus lors du Marathon d'écriture d'Amnistie internationale pour les femmes autochtones disparues et assassinées. L'œuvre serait exposée lors de la journée du 8 mars 2013. Si vous êtes intéressé et pour plus d'information, contactez M^{me} Aurélie Arnaud, responsable des communications, à communication@faq-qnw.org ou au 450-632-0088, poste 227

LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA À MONTRÉAL

La **Commission de vérité et réconciliation du Canada** (CVR) tiendra son cinquième événement national à Montréal du mercredi 24 avril au samedi 27 avril 2013. Tout le monde, Autochtones et non-Autochtones, est invité à venir y assister et s'y renseigner sur le système des pensionnats indiens et ses séquelles. L'événement aura lieu à l'hôtel Reine Elizabeth. Aucune inscription n'est requise et l'entrée est gratuite. Pour plus d'information, [cliquez ici >>](#)

APPEL DE DOSSIERS D'ARTISTES

La **Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec** s'associe à **Artistes de cœur** pour la 5^e édition de l'événement *De la couleur contre la douleur*. Dans le cadre des 12 jours d'actions contre la violence faite aux femmes, l'expo-vente de tableaux présentera une trentaine d'artistes-peintres de tous styles. L'exposition est prévue fin novembre-début décembre 2013 au Centre culturel de Beloeil. Si vous êtes artiste ou connaissez une personne qui est artiste peintre, [cliquez ici](#) pour connaître la manière de présenter une candidature.

LE 911 ACCESSIBLE PAR TEXTOS AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE AUDITIVE OU UN TROUBLE DE LA PAROLE

Le 24 janvier dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) annonçait la bonification des services 911 pour permettre aux personnes ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole de communiquer avec les centres d'appel 911 par message texte. Les compagnies de téléphone et de services sans fil auront jusqu'au 24 janvier 2014 pour effectuer les améliorations requises à leur réseau en vue d'offrir cette nouvelle fonction. Pour connaître les détails de cette décision et ses implications, [cliquer ici >>](#)

APPEL DE COMMUNICATIONS

La **Société de criminologie** vous invite à présenter une proposition de communication pour son 36^e congrès biennal qui aura lieu du 6 au 8 novembre 2013 sous le thème *Prévention du crime et citoyenneté – Vision locale et internationale*. La date limite des soumissions est le 8 mars prochain. Pour tous les détails, [cliquez ici >>](#)

ACCOMPAGNEMENT EN JUSTICE RÉPARATRICE

Inscrivez-vous au nouveau cours d'été «Accompagnement en justice réparatrice» destiné aux intervenants auprès de personnes ayant été touchées par un crime. Organisé par l'Université de Sherbrooke (FaTER) et le Centre de services de justice réparatrice, durant la semaine du 17 au 21 juin 2013, sur le campus de Longueuil. Le lundi 17 juin, à 19h, M^{me} Arlène Gaudreault et M. Pierre Noreau prononceront une conférence intitulée «Innové en matière de justice pour une meilleure réparation». Pour plus d'informations sur le programme et la formation, visitez le www.csjr.org ou appelez au 514-933-3737.

Un poste à combler, une annonce à partager, un message à faire circuler?
Faites-le savoir! Cet espace vous est réservé!

**Des commentaires ?
Des suggestions ?
Des réactions ?**

Communiquez avec Katia Leroux
au kleroux@aqpv.ca

**Prochaine parution
de L'INFO PV : juin 2013**

Date de tombée des articles
et autres nouvelles :
15 mai 2013

Dans L'INFO PV, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Coordination : Katia Leroux
Turbine graphique.ca
Graphisme : Maryse Boutin
Illustrations : Marie-Claude Serra

Dépôt légal — 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1911-9607